

F o r m u l a i r e d e d e m a n d e

Identité du requérant			
Nom et prénom :			
Adresse civique :		Code postal :	
Ville :		Province :	
Courriel :		Téléphone :	
Êtes-vous propriétaire du terrain concerné par les travaux ? Oui ☐ Non ☐ Si non, joindre une procuration			
Si vous êtes nouvellement propriétaire, joindre une copie de l'acte notarié			

Localisation des travaux	
Adresse	

Identité de l'entrepreneur des travaux			
Exécutant des travaux :	Requérant ☐	Propriétaire ☐	Entrepreneur ☐
Nom :			
Adresse :		Code postal :	
Ville :		Province :	
Téléphone :		Courriel :	

Échéancier et valeur des travaux			
Date du début des travaux :		Date de fin des travaux :	
Valeur estimée des travaux :			

Déclaration du requérant	
Je, soussigné(e), déclare que les informations contenues dans ce formulaire et dans tous les documents joints à la demande sont véridiques et complètes. Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Signé à Senneterre, ce _____ jour du mois de _____ 20____ . Signature : _____	

Page suivante

**MISE EN GARDE**

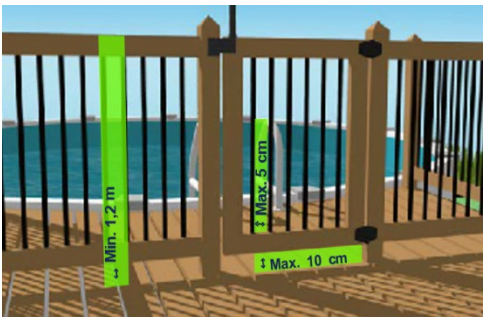
Un permis municipal est exigé pour les travaux suivants : construire, installer ou remplacer une piscine, installer un plongeoir, ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine (enceinte, plateforme et terrasse ouvrant sur une piscine). Dans le cas d'une piscine démontable, un permis est seulement requis lors de la première installation, si la réinstallation se fait au même endroit et dans les mêmes conditions.

Le fonctionnaire désigné délivre le permis ou le certificat d'autorisation dans les 30 jours de la date du dépôt de la demande si celle-ci satisfait à toutes et chacune des conditions prescrites par la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous au 819.737.2296

Description des travaux				
Type de piscine :	☐ Creusée ☐ Semi-creusée ☐ Hors terre ☐ Démontable (paroi souple) ☐ Démontable (paroi rigide) ☐ Spa (si plus de 2000L)			
Localisation :	☐ Cour avant ☐ Cour arrière ☐ Cour latérale droite ☐ Cour latérale gauche			
Projet :	☐ Nouvelle construction ☐ Remplacement ☐ Démantèlement ☐ Déplacement			
Implantation : <i>Distance entre la piscine et les lignes du terrain (minimum 1,5 m)</i>	Ligne de lot avant :		Ligne de lot côté droit :	
	Ligne de lot arrière :		Ligne de lot côté gauche :	
Distances : <i>(minimum 1,5 m)</i>	Distance entre la piscine et les équipements (filtreur, thermopompe, pompe, etc.) :			
	Distance entre les équipements et les lignes du terrain :			
	Distance entre la piscine et la résidence :			
	Distance entre la piscine et tout autre bâtiment :			
Dimensions piscine :	Diamètre :	Largeur :	Longueur :	Hauteur hors-sol :
Accès :	Patio ☐ Plateforme/deck ☐ Échelle sécurisée ☐ Clôture ou enceinte ☐			
				
Dimensions et matériaux utilisés pour l'accès :	Largeur :		Longueur :	Hauteur (sol au plancher) : <i>(minimum 1,2 m)</i>
	Matériaux : <i>(exemple : Bloc 4x4 sur pattes d'éléphant, Bois + barreaux d'aluminium)</i>			
Hauteur :	Garde-corps :		Clôture ou enceinte :	Porte d'accès :
	La hauteur du garde-corps, de la clôture, de l'enceinte et de la porte d'accès se calcule à partir du dessus de la marche la plus haute ou à partir du plancher de la plateforme.			
Éléments de conformité :	☐ L'enceinte permettant l'accès à la piscine doit avoir une hauteur minimale de 1,2 mètre			
	☐ La distance entre le sol (plateforme) et le bas de l'enceinte ne peut excéder 10 cm			
	☐ La distance entre les barreaux verticaux de l'enceinte ne peut excéder 5 cm (auto-construction) ou 10 cm (préfabriqué)			
	☐ Aucun élément ne doit permettre d'escalader l'enceinte (bornes d'appui, attaches horizontales ou diagonales, etc.) et le dessous de la plateforme doit être fermé (clôture ajourée (< 5 cm), panneaux ou treillis (lattes de bois)			
	☐ La porte d'accès se verrouillera et se refermera automatiquement			
	☐ La porte d'accès sera munie d'un loquet situé du côté intérieur de l'enceinte ou d'un loquet à action verticale située à l'extérieur de la porte d'accès à une hauteur de 1,5 m du sol.			
	☐ Les clôtures et les enceintes en mailles de chaîne doivent être lattées			

Éléments de conformité (en images)

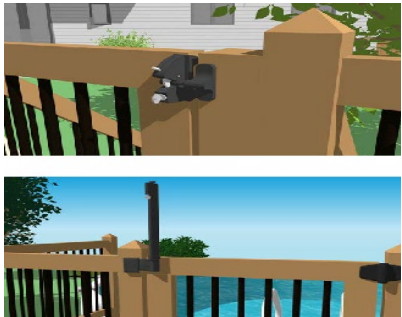


Dimensions exigées pour une enceinte;

- 1,2 m hauteur du garde-corps
- Espacement de 5 cm max. entre les barreaux verticaux si auto-construction ou 10 cm si préfabriqué
- 10 cm max. entre le palier et le bas de l'enceinte



Une distance de 1,5 m min. doit être observée entre la piscine et les éléments escaladables (filtreur, pompe, thermopompe, escaliers, etc.) et les lignes de lots



Le loquet de la porte est situé du côté intérieur de l'enceinte (du côté de la piscine) ou à l'extérieur de la porte d'accès à une hauteur de 1,5 m du sol (palier)

Source : Guide d'information préparé par le gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025

*Veuillez noter que d'autres règlements peuvent être applicables et que les règlements d'urbanisme en vigueur prévalent.

Liste des documents à fournir
☐ Plan (croquis) fait à partir du certificat de localisation ou autre (fait à la main) indiquant : - Les distances entre la piscine et les lignes de terrain, entre la piscine et les équipements, entre les équipements et les lignes du terrain et entre la piscine et les bâtiments - La localisation de la porte d'accès et du verrou, la hauteur du garde-corps et de la porte d'accès, la hauteur de la piscine ainsi que les dimensions des constructions (piscine et galerie)
<i>*Veuillez noter que d'autres documents pourraient être requis selon le cas</i>